

Contrat de location du meublé de tourisme

Eco-gîte la Hutte, 150 rue de la Croix Rousse, 01260 Arvière-en-Valromey

Conclu entre : la bailleuse d'une part, Julie Chappell, domiciliée à 150 rue de la Croix Rousse, 01260 Arvière-en-Valromey,  
et le/la locataire ..... domicilié/e.....

Art. 1 : concernant ce gîte pour 14 personnes,  
il est convenu ce qui suit :

Par souci de préserver notre belle nature, la maison a été rénovée et isolée avec des matériaux naturels. Elle est partiellement chauffée au bois et au chauffage central, l'eau par des panneaux solaires.

S'y trouvent :

une cuisine équipée, une salle à manger, un salon, 3 douches et 3 toilettes.

les chambres : deux chambres à 3 lits simples

    une chambre à 2 lits simples

    une chambre un lit gigogne

    une chambre à un lit double et un lit simple

    une chambre à 1 lit double.

Il y a à disposition des couvertures en laine, des oreillers et des couettes.

Veuillez amener vos draps-housses, fourres de couettes (160/200 et 210/200) et taies d'oreillers (60/60cm). Il y a aussi la possibilité de louer les draps pour 20€/lit.

Art. 2 : la durée du contrat est conclue du.....au .....

Art. 3 : le prix de location du gîte (sans la salle), ménage compris est de .....,  
auquel ajouter 0.61€ par jour et par personne pour la taxe de séjour.

Art. 4 : il vous sera demandé un chèque de caution de 500 € à la signature du contrat,  
lesquels vous seront rendus à la fin de votre séjour, sauf en cas de dégâts.

Art. 5 : toute annulation de la part du/de la locataire doit être effectuée au minimum 4 semaines avant l'arrivée ; passée cette date la caution ne sera pas remboursée.

Art. 6 : meubles et aux objets, le/la locataire doit maintenir l'ensemble de la maison et la salle en bon état. Aucun meuble, couverture ou objet ne peut être sorti des locaux ; ils doivent être remis là où vous les avez trouvés en arrivant.

Art. 7 : responsabilité, le/la locataire est responsable des dégâts survenus dans les locaux occasionnés par les usagers. Il doit avoir une assurance de responsabilité civile.

Fait en deux exemplaires à ..... le .....

Pour le/la locataire

Pour le bailleur